

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PETR Causses et Cévennes

Enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Causses et Cévennes

Par arrêté du 03/10/2024, la Présidente du PETR Sylvie Pavlista a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le SCoT. À cet effet, MM. Michel Salles et Philippe Grailhe, Mme Nicole Pulicani et M. Bernard Dalverny (suppléant) ont été désignés par le Président du Tribunal Administratif comme membres de la commission d'enquête.

L'enquête se déroulera au siège du PETR du **28 octobre 2024 à 9 h au 29 novembre 2024 à 17 h** inclus pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

La commission d'enquête recevra au **siège du PETR Causses et Cévennes** qui est aussi celui de la communauté de communes du Pays Viganais (**Maison de l'Intercommunalité, 3 avenue Sergent Triaire, 30120 Le Vigan**) et aux **bureaux de l'Espérou (83 avenue Georges Fabre, L'Espérou, 30 570 Val d'Aigoual) et de l'Estréchure (n°15, Le Village, 30 124 L'Estréchure) de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires** le **28 octobre 2024 de 9h à 12h** et le **29 novembre 2024 de 14h à 17h**.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, et les observations sur le projet de SCoT pourront être consignées sur le **registre d'enquête déposé au PETR et sur les lieux de permanence**. Elles peuvent également être adressées par **courrier** à la commission d'enquête à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (siège du PETR Causes et Cévennes), ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : scot-petr-causses-et-cevennes@democratie-active.fr ou via le **registre dématérialisé** disponible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/scot-petr-causses-et-cevennes/>.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au siège du PETR.

La Présidente

